

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 180 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Christophe MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Roger PIZOT - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Mireille BALLETTI représentée par Valérie BOYER - Jacques BOUDON représenté par Philippe DE SAINTDO - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maurice CHAZEAU représenté par Alexandre GALLESE - Robert DAGORNE représenté par Arnaud MERCIER - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Bernard DESTROST représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Olivier FREGÉAC représenté par Joël MANCEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Albert LAPEYRE représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Eric LE DISSÈS représenté par Georges ROSSO - Michel LEGIER représenté par Régis MARTIN - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Gaëlle LENFANT - Marie-Louise LOTA représentée par Maxime TOMMASINI - Laurence LUCCIONI représentée par Frédéric COLLART - Bernard MARTY représenté par Garo HOVSEPIAN - Florence MASSE représentée par Christophe MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Yves MESNARD représenté par Pierre MINGAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Pascale MORBELLI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard CHENOZ - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Gérard POLIZZI représenté par Stéphane MARI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Pierre DJIANE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Roger RUZE représenté par Nadia BOULAINSEUR - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORÉ - Josette VENTRE représentée par Bruno GILLES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Michel CATANEO - Claude FILIPPI - Michel LAN - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jules SUSINI - Didier ZANINI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 13 Juillet 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 045-2301/17/CM

■ Mise à jour du tableau des effectifs, créations, ajustements et modifications des postes dans le cadre des besoins de service et du mouvement de personnel **MET 17/4169/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il convient de tenir compte de la réforme statutaire des parcours professionnels carrières et rémunérations, des ajustements et modifications de postes dans le cadre des besoins du service, des mouvements du personnel (départ retraite, mobilité interne, réussite aux concours et examens), des besoins de recrutement, et de modifier en conséquence le tableau des effectifs, annexé au présent rapport

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment le paragraphe XIII de son article 133 ;
- Le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- Le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux ;
- Le décret n°88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- Le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- Le décret n°2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux ;
- La délibération FAG 006-18/05/17 CM du conseil de la Métropole du 18 mai 2017 relative à la mise à jour du tableau des effectifs, créations, ajustements et modifications des postes dans le cadre du schéma directeur d'organisation des services de la Métropole;

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

- L'avis du Comité technique de la Métropole du 15 juin 2017.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'afin de permettre le bon fonctionnement des services, il convient de tenir compte de la réforme statutaire des parcours professionnels carrières et rémunérations, des ajustements et modifications de postes dans le cadre des besoins du service, des mouvements du personnel (départ retraite, mobilité interne, réussite aux concours et examens), des besoins de recrutement, et de modifier en conséquence le tableau des effectifs, annexé au présent rapport.

Délibère

Article 1 :

Pour ce qui concerne le territoire de Marseille Provence :

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, sont approuvées les définitions de postes, sur emplois permanents à temps complet, ne donnant pas lieu à la création de postes budgétaires :

- Un conseiller juridique (Direction Générale des Services / Direction Affaires Juridiques et Assemblées)
- Deux chefs de projet informatique (DGA Ressources / Direction des Systèmes d'Informations)
- Un chargé d'études Environnementales et Eaux Pluviales (DGA Eau et Domaine Public / Direction de l'Eau et de l'Assainissement Pluvial)
- Un chef de service Stratégies et Territoires (DGA Développement Economique / Direction Innovations Stratégiques et Mutations Industrielles)
- Un chef de service gestion du réseau interurbain des grandes lignes (DGA Mobilité)
- Un chef de projet Accessibilité et Rénovation Urbaine (DGA Mobilité / Direction Aménagement de l'Espace Public)
- Un chef de service Territoire Marseille Est (DGA Mobilité / Direction Coordination Territoriales et Interventions)
- Un économiste de flux (DGA Ressources / Direction Services Généraux)
- Un chef de service Ressources (DGA Ressources / Direction Services Généraux)
- Un responsable de division Pluvial et Assainissement Non Collectif (DGA Eau et Domaine Public / Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial)
- Un chef de projet Aménagement (DGA Mobilité / Direction Aménagement de l'Espace Public)
- Un chef de projet Aménagement Marseille Centre (DGA Mobilité / Direction Aménagement de l'Espace Public / Service Marseille Centre)

Description des missions et compétences attendues pour chacun de ces postes :

- Un conseiller juridique inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux à la Direction Affaires Juridiques et Assemblées.

Description du poste : conseiller les services et apporter une expertise juridique sur les compétences métropolitaines et du conseil de territoire. Rédiger les notes et études juridiques,

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

assurer un suivi des délégations de service public, analyser les actes et conventions, assurer la veille juridique et mettre à jour le fonds documentaire juridique du service.

Profil : assurer un conseil juridique, aider à la décision, maîtriser le droit administratif, rigueur et précision, capacité d'analyse, esprit de synthèse. Diplôme master 2 en droit public.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des attachés territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

- Deux chefs de projet informatique inscrits à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à la Direction des Systèmes d'Informations.

Description du poste : assurer la cohérence du système d'information et piloter une équipe de développement. Définir l'architecture technique du système d'information, permettre la cohérence des moyens informatiques de la collectivité, piloter des projets et conseiller sur les choix techniques.

Profil : aider à la décision, concevoir et conduire un projet, évaluer les coûts d'un projet, mettre en œuvre des actions de gestion de projet, aptitude à la communication, capacité de planification, sens de l'organisation, autonomie. Formation supérieure en informatique.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

- Un chargé d'études Environnementales et Eaux Pluviales inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement Pluvial.

Description du poste : accompagner et animer l'intégration de la compétence pluviale au niveau de la Métropole et mettre en œuvre une stratégie sur l'organisation des compétences locales de l'eau. Constituer une base de données pluviale Métropolitaine, animer des réunions, assurer un suivi des études en cours, participer à l'élaboration de documents types sur les préventions des inondations et en rapport avec l'assainissement pluvial et gérer les marchés publics.

Profil : évaluer la faisabilité d'un projet, connaître les méthodes et outils de contrôle des coûts, connaître et appliquer la réglementation des marchés publics, aisance relationnelle, esprit d'équipe, capacité d'analyse. Diplôme d'études supérieures spécialisées en environnement avec une première expérience dans un bureau d'études ou collectivité.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

- Un chef de service Stratégies et Territoires inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux à la Direction Innovations Stratégiques et Mutations Industrielles.

Description du poste : développer économiquement la Métropole AMP et avec l'aide du Directeur, analyser et prendre en compte les enjeux commerciaux. Piloter le schéma d'urbanisme commercial avec la mise en place d'outils, animer des groupes de travail, assurer un lien avec les communes, suivre les gros projets d'implantation commerciale sur la Métropole. Mettre en place des outils fonciers, assurer une coordination entre plusieurs études, contribuer à l'élaboration et au suivi des documents stratégiques tournés vers la notion économique du territoire Marseille Provence.

Profil : connaître les règles et procédures applicables au domaine d'activité, maîtriser les logiciels spécifiques au domaine d'activité, aisance relationnelle, capacité d'animation, disponibilité, capacité d'adaptation. Diplôme d'études supérieures spécialisées en développement économique, commercial et local.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon des cadres d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

- Un chef de service gestion du réseau interurbain des grandes lignes inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à la Direction Générale Adjointe Mobilité.

Description du poste : assurer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation et du suivi des points d'arrêts et suivre des projets communaux et départementaux d'aménagement d'espace public ou de voirie. Piloter et suivre la mise en œuvre des programmes de mise en accessibilité. Encadrer et animer le service.

Profil : Aider à la décision, être familier avec l'environnement du secteur, maîtriser l'outil informatique, connaître les bases du code des marchés publics, connaître les évolutions techniques du domaine d'activité, disponibilité, sens de l'organisation, capacité d'analyse, capacité d'écoute, sens de l'autorité. Diplôme d'études supérieures avec des connaissances techniques en VRD et projets d'infrastructures.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

- Un chef de projet Accessibilité et Rénovation Urbaine inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à la Direction Aménagement de l'Espace Public.

Description du poste : conduire les opérations d'aménagement d'espaces publics sur les opérations de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et sur la mise en accessibilité des lignes de bus structurantes. Définir le projet, analyser les besoins et la faisabilité, étudier la conception et la réalisation du projet, établir les cahiers des charges, lancer les appels d'offres, assurer la coordination des prestataires et le pilotage des équipes sur le projet et contrôler l'activité.

Profil : concevoir et conduire un projet, connaître et veiller au respect de la réglementation, autonomie, esprit de synthèse, pragmatisme, réflexion. Diplôme d'études supérieures ou ingénieur.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

- Un chef de service Territorial Marseille Est inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à la Direction Coordination Territoriales et Interventions.

Description du poste : assurer le contrôle des prestataires en charge des opérations d'aménagement de voirie, assurer le suivi financier de l'activité du service et la bonne gestion du territoire et répondre aux objectifs fixés. Définir le projet et répartir les activités entre les agents, planifier les activités, assurer la gestion et le suivi des dossiers opérationnels, mobiliser les équipes, mener des actions correctrices si besoin et contrôler la réalisation des missions.

Profil : conseiller les élus, mettre en œuvre des actions de gestion de projets, connaître la réglementation de l'aménagement de l'espace public, aptitude à la communication, disponibilité, sens du service public, sens de la hiérarchie. Diplôme d'études supérieures ou ingénieur.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

- Un économiste de flux inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à la Direction Services Généraux.

Description du poste : gérer et optimiser les consommations de fluides et mettre en œuvre les travaux nécessaires aux économies d'énergie dans les bâtiments de la collectivité. Inspecter et diagnostiquer les équipements techniques existants, proposer des solutions économiques, suivre et analyser les consommations de flux, élaborer et gérer les marchés spécifiques.

Profil : connaître les instances, processus et circuits de décision, gérer un budget, préparer et organiser des réunions, gérer des contrats, connaître la réglementation des marchés publics, autonomie, rigueur, précision, sens des responsabilités. Diplôme d'études supérieures ou ingénieur.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

- Un chef de service Ressources inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux à la Direction Services Généraux.

Description du poste : définir et développer l'organisation du service et les procédures internes, mettre en œuvre des méthodes de travail pour les équipes, et proposer des actions et objectifs au Directeur. Etablir et suivre les budgets, suivre les marchés. Profil : aider à la décision, élaborer et suivre un budget, connaître et appliquer la réglementation des marchés publics, capacité d'analyse, disponibilité, sens de l'organisation, esprit de synthèse. Diplôme supérieur en finance et comptabilité publique.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des attachés territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

- Un responsable de division Pluvial et Assainissement Non Collectif inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial.

Description du poste : conduire et contrôler l'activité de la Division et s'assurer de la bonne exécution des opérations. Assurer la planification des tâches, la gestion des instructions des autorisations d'urbanisme et apporter son expertise.

Profil : concevoir et conduire un projet, connaître et veiller au respect de la réglementation, connaître les règles de comptabilité publique, sens des responsabilités, capacité d'analyse, autonomie, réflexion. Diplôme d'études supérieures.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

- Un chef de projet Aménagement inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à la Direction Aménagement de l'Espace Public.

Description du poste : assurer la mise en œuvre d'une programmation d'aménagements d'espaces publics. Assurer la conception d'un projet, le pilotage de l'équipe et le contrôle des prestations.

Profil : analyser rapidement une situation ou des événements imprévus, élaborer et gérer des indicateurs d'activité, connaître et appliquer la réglementation des marchés publics, autonomie, esprit d'initiative, sens de l'organisation.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

- Un chef de projet Aménagement Marseille Centre inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à la Direction Aménagement de l'Espace Public du service Marseille Centre.

Description du poste : conduire les opérations d'aménagement d'espaces publics sur le territoire de la commune de Marseille. Définir le projet, analyser les besoins et la faisabilité, étudier la conception et la réalisation du projet, établir des cahiers des charges, lancer les appels d'offres, assurer la coordination des prestataires et le pilotage des équipes sur le projet et contrôler.

Profil : concevoir et conduire un projet, connaître et veiller au respect de la réglementation, autonomie, esprit de synthèse, pragmatisme, réflexion. Diplôme d'études supérieures ou ingénieur.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, sont approuvées les définitions de postes, sur emplois permanents à temps complet, donnant lieu à la création de postes budgétaires :

- Un chargé de mission dialogue social (DGA Ressources Humaines - DGA déléguée en charge du dialogue social)
- Un directeur de services relations Sociales (DGA Ressources Humaines - DGA déléguée en charge du dialogue social)
- Un conseiller technique Ressources humaines (DGA Ressources Humaines)
- Un chargé de mission Redevance Spéciale (DGA Propreté/ Direction Redevance Spéciale et Développement Partenarial)
- Un chef de service de communication digitale (DGA Communication et des Relations Extérieures)
- Quatre chefs de projet communication (DGA Communication et des Relations Extérieures)
- Trois chefs de projet informatique (DGA Innovation Numérique et Systèmes d'information)
- Un ingénieur système (DGA Innovation Numérique et Systèmes d'information)
- Un expert en géomatique (DGA Innovation Numérique et Systèmes d'information)
- Un chargé de mission (DGA Innovation Numérique et Systèmes d'information)

Description des missions et compétences attendues pour chacun de ces postes :

- Un Chargé de Mission dialogue social inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux à la Direction Générale Adjointe Ressources Humaines - DGA déléguée en charge du dialogue social.
Description du poste : Participer à la gestion et au suivi des droits syndicaux tels que définis dans le protocole : panneaux, crédits, locaux. Elaborer, contrôler et suivre les procédures et les modalités de fonctionnement des Organisations Syndicales. Piloter et rédiger les protocoles d'accord.
Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des attachés territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.
- Un Directeur de services relations sociales inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux à la Direction Générale Adjointe Ressources Humaines - DGA déléguée en charge du dialogue social.
Description du poste : Participer au suivi du conseil de discipline, gérer l'agenda social. Suivre les demandes des syndicats, pré-instruire les rapports inscrits à l'ordre du jour des comités techniques métropolitains. Assurer le suivi des demandes du comité technique métropolitain. Assurer la coordination des travaux des commissions territoriales. Animer l'équipe relations sociales de la métropole. Assurer le secrétariat des instances consultatives de la métropole. Mettre en œuvre et contrôler le protocole syndical.
Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des attachés territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.
- Un Conseiller Technique Ressources Humaines inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux à la Direction Générale Adjointe Ressources Humaines.
Description du poste : Accompagner le DGA Ressources Humaines dans le suivi des dossiers transversaux internes entre directions fonctionnelles et / ou opérationnelles liés notamment à l'évolution des pratiques de gestion, à l'organisation et à la conduite du changement. Suivre et participer à la coordination de projets transversaux. Aider à la décision en matière de stratégie.
Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des attachés territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

- Un Chef de Service communication digitale inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux à la Direction Générale Adjointe de la Communication et des Relations Extérieures.

Description du poste : piloter et mettre en œuvre la stratégie de communication digitale de la Métropole. Manager une équipe, gérer la charte éditoriale, l'ensemble des contenus des sites et applications et le référencement, animer les réseaux sociaux, accompagner les services pour développer des projets, piloter des projets et assurer une veille permanente sur l'écosystème numérique.

Profil : connaître le web, les réseaux sociaux et les médias, maîtriser les techniques de référencement et les outils webmarketing, capacité d'écoute, capacité d'analyse, piloter des projets, esprit d'équipe, autonomie, disponibilité. Expérience en management.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des attachés territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

- Un chargé de mission Redevance Spéciale inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux à la Direction Redevance Spéciale et Développement Partenarial.

Description du poste : participer au projet de développement d'un nouveau dispositif de redevance spéciale et améliorer la gestion des déchets dans les établissements du territoire. Analyser les aspects techniques et chiffrés, participer au lancement du projet.

Profil : accompagner l'élaboration de projet, mettre en œuvre des actions de gestion de projets, élaborer des outils de gestion, maîtriser l'outil informatique, connaître le règlement de la collecte, connaître et utiliser les outils de planification, esprit d'équipe. Diplôme d'études supérieures spécialisées en environnement. Expérience en gestion de la qualité souhaitée.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des attachés territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

- Quatre chefs de projet communication inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux à la Direction Générale Adjointe de la Communication et des Relations Extérieures.

Description du poste : Répondre par un travail en mode projet aux commandes des directions en charge des politiques publiques et les traduire en réponses concrètes aux directions utilisatrices. Garantir l'efficacité des relations avec les prestataires et s'appuyer sur les équipes d'expert de la direction générale adjointe.

Profil : Maîtrise des techniques de communication, capacité d'adaptation et d'initiatives, créativité. Expérience d'au moins 7 ans sur un poste similaire exigée.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des attachés territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

- Trois chefs de projet informatique inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à la Direction Générale Adjointe Innovation Numérique et Systèmes d'information.

Description du poste : Assurer la responsabilité technique et de conduite de projets informatiques ainsi que le pilotage de la réalisation ou de l'intégration de la direction générale adjointe. Organiser le maintien en conditions opérationnelles des applications. Prioriser en concertation avec les directions concernées les travaux de maintenance curatives et toutes les évolutions réglementaires ou fonctionnelles.

Profil : assurer la gestion et l'élaboration de projets, mettre en œuvre les actions correspondantes, capacité d'adaptation et de planification

Diplôme d'études supérieures.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

- Un ingénieur système inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à la Direction Générale Adjointe Innovation Numérique et Systèmes d'information.

Description du poste : Assurer l'exploitation des infrastructures et prendre en charge les incidents et demandes de modification sur les datacenter, les serveurs, les réseaux et télécommunications, les postes de travail, les applications transverses (messagerie, GED, sites internet).

Profil : Accompagner l'élaboration de projet, rédiger et formaliser de procédures, maîtriser les logiciels spécifiques. Diplôme d'ingénieur ou Bac + 5 en systèmes/réseaux.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

- Un expert en géomatique inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à la Direction Générale Adjointe Innovation Numérique et Systèmes d'information.

Description du poste : Appuyer et assister les directions de la métropole dans l'analyse des besoins en matière de modélisation et d'utilisation des outils cartographiques disponibles. Exploiter la base de données, la plateforme de diffusion et tous les outils constitutifs du SIG métropolitain.

Profil : Mener des projets SIG, Utiliser et renseigner un SIG, connaître les techniques de cartographie et de géomatique.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

- Un chargé de mission inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à la Direction Générale Adjointe Innovation Numérique et Systèmes d'information.

Description du poste : Conseiller et être en appui technique sur la stratégie de la DGA. Assurer le suivi et la gestion des dossiers réservés.

Evaluer les plans d'actions menés, les résultats obtenus, le fonctionnement, les dysfonctionnements constatés.

Profil : Maîtriser les méthodes d'analyse stratégique et de diagnostic, comprendre les orientations politiques, stratégiques et opérationnelles pour traduire en projet de direction.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

Article 2 :

Pour ce qui concerne le territoire du Pays d'Aix :

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, sont approuvées les définitions de postes, sur emplois permanents à temps complet, ne donnant pas lieu à la création de postes budgétaires :

Pour la Direction des Affaires Juridiques, est proposé la modification et l'ajustement de poste comme suit :

Comme suite au départ programmé d'un agent et au regard de la réorganisation du fonctionnement de la Direction des Affaires Juridiques du Territoire du Pays d'Aix, il apparaît nécessaire de transformer un poste initial d'assistante de direction en conseiller juridique. Le poste initialement ouvert au grade de rédacteur principal 1ère classe pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A ou à défaut un contractuel de la filière administrative relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

**Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017**

- Un poste de conseiller juridique inscrit au tableau des effectifs en référence au cadre d'emplois grade des attachés territoriaux attaché à la Direction des Affaires Juridiques.

Description du poste : Le conseiller juridique apporte une expertise juridique aux directions et services de l'établissement. Il contribue au contrôle de l'exécution et au respect des différents actes administratifs.

Profil : Compétences disciplinaires attestées en droit (BAC +4/ BAC +5), maîtrise du droit public général, du droit des collectivités territoriales, du contentieux administratif, du droit de l'urbanisme et de l'aménagement, du droit de l'environnement et du droit privé.

Rémunération : la rémunération pour cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des attachés territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

Pour la Direction des Infrastructures Communautaires, est proposé la modification et l'ajustement de poste comme suit :

Compte tenu de la spécificité de ce poste aucun fonctionnaire ayant le profil n'a pu être recruté. L'agent contractuel de catégorie B, actuellement en poste arrive au terme des deux ans de sa vacance d'emploi. Afin d'assurer la continuité de service, il convient de modifier le cadre d'emplois de ce poste afin de permettre le recrutement par voie de nomination stagiaire de l'agent. Le poste initialement ouvert au grade de rédacteur pourra être pourvu par le recrutement d'un agent de catégorie C de la filière technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

- Un poste de dessinateur/projeteur inscrit au tableau des effectifs en référence au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux attaché à la Direction des Infrastructures Communautaires.

Description du poste : Le dessinateur/ projeteur assure les missions de suivi de voiries dont il a la gestion. Il assure le maintien et la mise à jour de la base de données de plans et participe aux constats dans le cadre des permissions de voiries et accords techniques.

Profil : Compétences disciplinaires attestées en aménagement d'infrastructures et de réseaux. Maîtrise des logiciels AUTOCAD et SIG.

Rémunération : la rémunération pour cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

Pour le Centre de Formation des Apprentis, est proposé la modification et l'ajustement de poste comme suit :

Comme suite au départ à la retraite d'un agent et au regard de la réorganisation du fonctionnement du Centre de Formation des Apprentis du Territoire du Pays d'Aix, il apparaît nécessaire au vu des missions générales de transformer un poste initial de surveillant général, filière technique en coordonnateur de vie apprenti, filière administrative. Le poste initialement ouvert au grade d'agent de maîtrise pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B ou à défaut un contractuel de la filière administrative relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

- Un poste de coordinateur de vie apprenti inscrit au tableau des effectifs en référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux attaché au Centre de Formation des Apprentis.

Description du poste : Le coordinateur de vie apprenti assure la coordination et la sécurité des apprentis dans l'établissement. Il est aussi chargé de la régulation, du lien et du suivi des multiples problématiques quotidiennes de discipline ou de vie scolaire des 900 apprentis en lien avec les familles, les 750 entreprises partenaires, les 50 professeurs et l'équipe de Direction.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

Profil : Expérience exigée dans un poste similaire ou dans la gestion des publics jeunes. Capacité d'encadrement des apprentis avec autorité et bienveillance. Disponibilité et adaptabilité face à un public varié.

Rémunération : la rémunération pour cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, sont approuvées les définitions de postes, sur emplois permanents à temps complet, donnant lieu à la création de postes budgétaires :

Pour la Direction de l'Appui aux Communes, est proposé la création de poste comme suit :

La mission « instruction » devient un service commun hébergé par le conseil de territoire du Pays d'Aix et est rattaché à la direction de l'Appui aux Communes. La création de ce service rend nécessaire la création d'un poste de chef de service qui pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A ou à défaut un contractuel de la filière administrative ou technique relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou ingénieurs territoriaux.

• Un poste de chef de service instruction inscrit au tableau des effectifs en référence aux cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux attaché à la Direction de l'Appui aux Communes.

Description du poste : Le chef de service, encadre les instructeurs et sécurise l'instruction des dossiers. Il est également chargé de structurer les relations entre le service et les communes 7 au total.

Profil : Compétences disciplinaires attestées en Aménagement, Urbanisme ou Droit de l'urbanisme (BAC +5). Maîtrise de la réglementation de l'urbanisme et de l'aménagement : foncier, droit des sols, habitat-logement, environnement. Expérience sur un poste similaire exigée.

Rémunération : La rémunération pour cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

Pour la Direction de la Politique de la Ville, est proposée la création de poste comme suit :

La Direction de la Politique de la Ville composée de deux agents n'arrive plus à conduire l'ensemble des missions liées à la mise en œuvre du contrat de ville et du renouvellement urbain. C'est pourquoi il est nécessaire de créer un poste. Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A ou à défaut un contractuel de la filière administrative ou technique relevant du cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux.

Description du poste : Le chargé de mission sera chargé de piloter les missions liées à la coordination du contrat de ville avec les partenaires, son suivi et à son évaluation avec la mise en place des outils adaptés.

Profil : Compétences disciplinaires attestées en développement local et social et ou politique de la ville (BAC +5), Connaissance des aspects administratifs et financiers en matière de la politique de la ville.

Rémunération : La rémunération pour cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des attachés territoriaux et au régime indemnitaire y afférent.

Article 3 :

Pour ce qui concerne le Territoire du Pays Salonais

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, sont approuvées les définitions de postes, sur emplois permanents à temps complet, ne donnant pas lieu à la création de postes budgétaires :

Création d'un poste d'adjoint technique

(remplacement d'un agent à la retraite à la Régie de Collecte des déchets). Cette création sera compensée par la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (départ à la retraite d'un agent Ripeur à la Régie de Collecte des déchets).

Description du poste : Ripeur

Profil : Collecte des déchets ménagers et assimilés jusqu'à leur lieu de dépôt dans le respect des procédures et des protocoles de sécurité.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Création d'un poste d'adjoint technique

(remplacement d'un agent à la retraite à la Régie de Collecte des déchets). Cette création sera compensée par la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (départ à la retraite d'un agent Ripeur à la Régie de Collecte des déchets).

Description du poste : Ripeur

Profil : Collecte des déchets ménagers et assimilés jusqu'à leur lieu de dépôt dans le respect des procédures et des protocoles de sécurité.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Article 4 :

Pour ce qui concerne le Territoire du Pays d'Aubagne

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, sont approuvées les définitions de postes, sur emplois permanents à temps complet, ne donnant pas lieu à la création de postes budgétaires :

est approuvée la création du poste suivant :

Suite au développement de la filière argile et des différentes politiques à mettre en place, le conseil de territoire du pays d'Aubagne et de l'Etoile se doit de se doter des compétences nécessaires et notamment de créer un poste de catégorie A. Il apparaît nécessaire donc de recruter un Directeur (trice) de l'animation de la filière argile dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux. Conformément à l'article 3-3 1° de la Loi N°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et pour répondre aux besoins du service en cas d'appel à candidature infructueux d'agent titulaire de la fonction publique territoriale, cet emploi est susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de catégorie A.

Définition poste : Cadre chargé de la Direction de l'animation de la filière argile, rattaché à la Direction générale des services du territoire.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

Description du poste : le Directeur de l'animation de la filière argile sera chargé de programmer et impulser la mise en œuvre des politiques publiques de l'argile, en développer l'impact qualitativement et quantitativement , garantir le sens de ces mises en œuvre en regard des contextes culturels, économiques et sociétaux de la filière et du territoire ; administrer et gérer de façon optimale des ressources et des moyens soit directement, soit en relation avec d'autres services ; favoriser la mobilisation des compétences et des énergies pour gagner en cohérence et en transversalité ; participer à la réflexion sur les investissements structurants dans le cadre des chemins de l'argile en pilotant la politique des contenus et les projets de médiation avec les publics ; enrichir et développer l'implication du territoire dans les réseaux professionnels locaux, régionaux, nationaux et internationaux ainsi que d'assurer le fonctionnement des Ateliers Thérèse Neveu.

Profil attendu : 3 ans minimum d'expérience dans le domaine de la communication culturelle ou animation et événementielle et / ou bac + 3 à minima.

Rémunération : Si cet emploi devait être pourvu par un agent non titulaire et compte tenu de l'expérience requise : entre IB 404 / IM 35 et IB 1015 / IM 821 (+ régime indemnitaire)

Aux fins d'avancement de grade suite à réussite à concours (agent nommés sur poste de travail identique après étude adéquation grade fonction) il convient de créer :

2 postes d'attaché territorial dont :

- 1 Responsable Emploi et compétences
- 1 Responsable Gestion administrative du personnel

Suite à la réintégration d'un agent en disponibilité, il convient de créer :

1 poste de rédacteur

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il convient de tenir compte du remplacement des départs à la retraite et des démissions des réussites à concours et examens et de donc de créer des postes suivants :

1 poste d'attaché principal

1 poste de rédacteur

1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe

1 poste de technicien

2 postes d'agent de maîtrise principal

2 postes d'agent de maîtrise

3 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Il est par ailleurs proposé au Conseil des suppressions de poste, pour les motifs suivants :

Aux fins d'avancement de grade ou promotion interne suite à la Commission administrative paritaire de décembre 2015, suite à réussite aux concours et examens et départs à la retraite

1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

4 postes d'adjoint administratif

1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe

1 poste d'ingénieur en chef

Pour tenir compte des effets de la réforme des parcours professionnels, carrières et rémunération :

La suppression de 9 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et la création de 9 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

La suppression de 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe et la suppression de 5 postes d'adjoint techniques principal de 2^{ème} classe.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

Article 5 :

Pour ce qui concerne le Territoire du Pays d'Istres Ouest Provence

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, sont approuvées les définitions de postes, sur emplois permanents à temps complet, ne donnant pas lieu à la création de postes budgétaires :

Création d'un poste de « Juriste, Responsable du Service Juridique »

Suite au départ du Responsable du Service Juridique et afin de permettre le bon fonctionnement des services, il convient d'approuver la création d'un poste de Juriste, Responsable du Service Juridique au sein de la Direction Institutionnel et Juridique du Territoire Istres-Ouest Provence, à pourvoir par un agent de catégorie A de la filière administrative, titulaire du grade d'attaché territorial tel que défini par décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Titulaire d'un diplôme de niveau 1 (DEA, DESS, Master II) en droit, spécialisé en droit public, le candidat aura pour mission principale, d'encadrer une équipe spécifique de juristes et une équipe d'agents dédiée aux relations avec les associations.

A ce titre, ses activités principales consisteront à :

- Manager le Service Juridique ;
- Assister et conseiller juridiquement les services du Conseil de Territoire ;
- Rédiger, mettre en œuvre, contrôler et sécuriser les actes juridiques ;
- Piloter des dossiers thématiques ;
- Elaborer des préconisations dans le cadre de l'étude de suivi des dossiers ;
- Travailler en collaboration avec les Services Juridiques des Conseils de Territoire et de la Métropole ;

L'agent sera rémunéré en application des règles statutaires avec attribution du régime indemnitaire afférent à son grade et de la prime de fin d'année en vigueur dans l'établissement.

En cas de recrutement par voie statutaire infructueux et compte tenu des spécificités des missions du poste, il est proposé au Conseil de la Métropole de pourvoir au recrutement d'un agent contractuel possédant une compétence avérée ainsi qu'une expérience professionnelle éprouvée dans les domaines de compétences concernés, pour une durée maximale de trois ans renouvelable dans la limite de six années, sur le fondement du 2ème alinéa de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Dans ce cas, la rémunération brute maximale servie au candidat retenu sera établie, en fonction de son niveau de diplôme ainsi que de son expérience professionnelle, par référence à l'échelonnement indiciaire du grade d'attaché tel que défini par décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux.

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, sont approuvées les définitions de postes, sur emplois permanents à temps complet, donnant lieu à la création de postes budgétaires :

Création d'un poste de Chargé d'affaires pour la Direction de l'Economie, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il convient d'approuver la création d'un poste de Chargé d'affaires au sein du Territoire Istres-Ouest Provence, à pourvoir par un agent de catégorie A de la filière administrative, titulaire du grade d'attaché territorial tel que défini par décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

Titulaire d'un diplôme de niveau 2 et d'une expérience dans le domaine d'activité concerné, le candidat aura pour mission principale d'accompagner et d'instruire sur un mode partenarial les projets d'implantation, de création et de développement des acteurs économiques ; assurer la promotion économique du territoire pour renforcer son attractivité ; commercialiser l'offre de services du territoire dans le domaine d'activité.

A ce titre, ses activités principales consisteront à :

- Favoriser l'émergence et le soutien aux nouveaux projets structurants ;
- Repérer et participer aux études économiques et stratégiques en cours ou programmés pouvant avoir un impact sur le territoire ;
- Accueillir, informer et accompagner des porteurs de projets et des acteurs économiques ;
- Instruire et accompagner des projets d'entreprises ;

L'agent sera rémunéré en application des règles statutaires avec attribution du régime indemnitaire afférent à son grade et de la prime de fin d'année en vigueur dans l'établissement.

En cas de recrutement par voie statutaire infructueux et compte tenu des spécificités des missions du poste, il est proposé au Conseil de la Métropole de pourvoir au recrutement d'un agent contractuel possédant une compétence avérée ainsi qu'une expérience professionnelle éprouvée dans les domaines de compétences concernés, pour une durée maximale de trois ans renouvelable dans la limite de six années, sur le fondement du 2ème alinéa de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Dans ce cas, la rémunération brute maximale servie au candidat retenu sera établie, en fonction de son niveau de diplôme ainsi que de son expérience professionnelle, par référence à l'échelonnement indiciaire du grade d'attaché tel que défini par décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux.

Création d'un poste de Chargé d'affaires pour la Direction de l'Economie, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il convient d'approuver la création d'un poste de Chargé d'affaires au sein du Territoire Istres-Ouest Provence, à pourvoir par un agent de catégorie B de la filière administrative, titulaire du grade de rédacteur territorial tel que défini par décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Titulaire d'un diplôme de niveau 3, le candidat aura pour mission principale d'accompagner et d'instruire sur un mode partenarial les projets d'implantation, de création et de développement des acteurs économiques ; assurer la promotion économique du territoire pour renforcer son attractivité ; commercialiser l'offre de services du territoire dans le domaine d'activité.

A ce titre, ses activités principales consisteront à :

- Favoriser l'émergence et le soutien aux nouveaux projets structurants ;
- Repérer et participer aux études économiques et stratégiques en cours ou programmés pouvant avoir un impact sur le territoire ;
- Accueillir, informer et accompagner des porteurs de projets et des acteurs économiques ;
- Instruire et accompagner des projets d'entreprises ;

L'agent sera rémunéré en application des règles statutaires avec attribution du régime indemnitaire afférent à son grade et de la prime de fin d'année en vigueur dans l'établissement.

En cas de recrutement par voie statutaire infructueux et compte tenu des spécificités des missions du poste, il est proposé au Conseil de la Métropole de pourvoir au recrutement d'un agent contractuel, pour une durée maximale de un an renouvelable dans la limite de deux années, sur le fondement de l'article 3-

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Dans ce cas, la rémunération brute maximale servie au candidat retenu sera établie, en fonction de son niveau de diplôme ainsi que de son expérience professionnelle, par référence à l'échelonnement indiciaire du grade de rédacteur tel que défini par décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux dispositions statutaires des cadres d'emplois régis par le décret 2010-229 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

Il est par ailleurs proposé au Conseil des suppressions de poste, pour les motifs suivants :

Aux fins d'avancement de grade ou promotion interne suite à Commission administrative paritaire

9 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe dont :

- 1 Assistant Ressources Humaines au Service Carrière
- 1 Assistant Ressources Humaines au Service Paie
- 1 Responsable de Service Paie
- 1 Responsable de Service Accueil/Reprographie/Bâtiment à la Direction de l'Emploi et de la Cohésion Sociale
- 1 Instructeur au Service Droits des sols
- 1 Assistant documentaliste Service Documentation et Archives
- 1 Collaboratrice à la Direction Opérationnelle
- 1 Gestionnaire financier, budgétaire et comptable à la Direction des Finances
- 1 Animateur d'accueil à la Maison de l'Emploi à Miramas

7 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe dont :

- 3 Agents d'entretien au Service Entretien des locaux
- 2 Valoristes encombrants à la Direction de la Régie Intercommunale de Collecte et de Valorisation des Déchets
- 1 Ripeur à la Direction de la Régie Intercommunale de Collecte et de Valorisation des Déchets
- 1 Gestionnaire technique des bâtiments au Service Technique d'Interventions

1 poste d'assistant territorial socio-éducatif principal dont : 1 Assistant social au Service Médecine Professionnelle et Préventive

Aux fins d'avancement de grade suite à réussite à concours

2 postes de rédacteur territorial dont :

- 1 Gestionnaire du secteur Incendie et Risques Divers au Département Assurances et Gestion Automobile
- 1 Responsable de site à la Maison de l'Emploi de Port Saint Louis du Rhône

2 postes d'adjoint technique territorial dont :

- 1 Gestionnaire technique des bâtiments au Service Technique d'Interventions
- 1 Agent d'entretien au Service Entretien des locaux

1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe dont : 1 Gestionnaire technique des bâtiments au Service Technique d'Interventions

1 poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe dont : 1 Médiateur du livre à la Médiathèque intercommunale

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

Aux fins de stagiairisation

1 poste de rédacteur territorial dont : 1 Chargé d'études au Service Planification Urbaine

Comme suite aux départs à la retraite

1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe dont : 1 Valoriste encombrants à la Direction de la Régie Intercommunale de Collecte et de Valorisation des Déchets

1 poste d'agent de maîtrise territorial principal dont : 1 Chef d'équipe à la Direction de la Régie Intercommunale de Collecte et de Valorisation des Déchets

Comme suite à mutation

1 poste d'adjoint administratif territorial dont : 1 Collaborateur à la Direction du Centre Educatif et Culturel

1 poste de rédacteur territorial dont : 1 Instructeur de contrats à la Direction de la Commande Publique

1 poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe dont : 1 Responsable du Service Gestion des Moyens

1 poste d'attaché territorial dont : 1 Responsable du Service à la Direction des Moyens Généraux

1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives dont : 1 animateur des activités physiques et sportives à la Direction de la Politique Sportive

Comme suite à détachement vers une autre collectivité

1 poste de Directeur général Adjoint des Services dont : 1 Directeur du Pôle Ressources

Article 6 :

Pour ce qui concerne le territoire du pays de Martigues

Il est proposé au Conseil des suppressions de poste, pour les motifs suivants :

Aux fins d'avancement de grade suite à la commission administrative paritaire de décembre 2015

La suppression d'un poste d'attaché Principal et la création d'un poste de Directeur carrière

Pour tenir compte des effets de la réforme des parcours professionnels, carrières et rémunérations :

La suppression de 16 postes d'adjoint administratif et la création de 16 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe

La suppression de 19 postes d'adjoint technique et la création de 19 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Article 7 :

Le tableau des effectifs constitue l'annexe de la présente délibération.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

Article 8 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole Chapitre 012.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN